



GRILLE TARIFAIRE 2024 - 2025

Les tarifs de la restauration correspondent à un forfait annuel tenant compte du calendrier scolaire.

PRESTATIONS	ECOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelle	Élémentaire	6 ^e - 5 ^e - 4 ^e - 3 ^e	2 ^{nde} - 1 ^{ère} - T ^{ale}
Contribution des familles ⁽¹⁾	1430 €	1430 €	1465 €	1595 €
Contribution volontaire pour travaux ⁽²⁾	90 € par famille			
Forfait unique garderie du soir et études 4 jours	695 €	695 €		
Forfait unique garderie du soir et études 3 jours	610 €	610 €		
Forfait unique garderie du soir et études 2 jours	420 €	420 €		
Forfait unique garderie du soir et études 1 jours	230 €	230 €		
Garderie et étude occasionnelle (sur carte de 10 gardes minimum)	90 € les 10 gardes	90 € les 10 gardes		
Restauration				
<i>Forfait 1 jour/semaine</i>	255 €	255 €	272 €	272 €
<i>Forfait 2 jours/semaine</i>	505 €	505 €	545 €	545 €
<i>Forfait 3 jours/semaine</i>	755 €	755 €	810 €	810 €
<i>Forfait 4 jours/semaine</i>	990 €	990 €	1065 €	1065 €
<i>Forfait 5 jours/semaine</i>			1350 €	1350 €
Repas occasionnel (sur carte de 5 repas minimum)	40 € les 5 repas	43 € les 5 repas	48 € les 5 repas	48 € les 5 repas

(¹) Contribution des familles : conformément à la loi, elles couvrent les dépenses liées :

- à la location et à l'entretien des locaux scolaires et sportifs,
- au caractère propre de l'établissement : catéchèse, culture religieuse, animation pastorale,
- aux dépenses de fonctionnement non couvertes par le « forfait d'externat ou communal »,
- à son appartenance au réseau Vincentien et à celui de l'Enseignement Catholique (cotisations aux divers organismes : Direction Diocésaine, U.R.O.G.E.C., ...)
- piscine, anglais, éducation physique et sportive en maternelle et au primaire

(²) Contribution volontaire pour travaux :

- La contribution volontaire de l'année scolaire dernière, nous a permis de financer partiellement un ensemble de travaux (peinture,